

Le 16 août 2018

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de cinq normes de fiabilité (normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1, VAR-001-4.2 et PRC-006-3) d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-4025-2017 / Notre dossier : R055210 JOT**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2018-098, le Coordonnateur dépose la norme PRC-006-3 et son annexe Québec, dans sa version anglaise et française à la pièce révisée HQCF-5, documents 2 et 3, ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Le Coordonnateur note qu'il a traduit le texte que la Régie lui a ordonné d'ajouter à l'annexe Québec et il l'a ajouté à la version anglaise de l'annexe Québec.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat**

p. j.